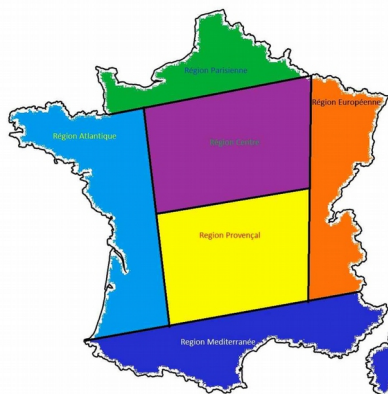




Déclaration liminaire pour le CTM

3 décembre 2015

Où l'on parle encore et toujours de la réforme territoriale...



On a enfin réussi à faire simple



Madame la Secrétaire générale,

Notre première année de ce nouveau mandat se termine.

Les occasions de nous exprimer et de faire remonter l'avis des personnels ne nous ont pas manqué et nous vous remercions pour le dialogue dans les instances comme ce CTM et le travail dans les nombreux groupes pour lesquels l'administration ne ménage pas son énergie.

Les événements tragiques qui ont marqué cette année pourraient faire passer nos préoccupations comme secondaires. Ils ont pourtant montré l'importance du service public et le dévouement de ses agents quand ils sont sollicités. Nous pensons qu'ici comme ailleurs, continuer à mener le dialogue social participe à la défense de notre modèle de société démocratique.

Au MAAF, l'accent a été mis sur l'information et l'accompagnement des agents, et l'on pourrait croire que le ministère est résolument passé à une gestion plus humaine de ses personnels, objectif cher à l'Alliance du Trèfle.

Mais ce serait occulter la période particulièrement difficile que vivent notre ministère et ses établissements publics. Réforme territoriale, décroisement des effectifs, budgets de plus en plus contraints ... une véritable machine qui efface l'humain s'est installée et face à elle, tous les efforts du MAAF et de ses agents ne pèsent pas lourd.

C'est dans ce contexte que nous allons examiner aujourd'hui des sujets importants, déjà maintes fois abordés.

L'Alliance du Trèfle souhaite attirer votre attention sur les difficultés d'application des bonnes intentions affichées. Car visiblement, le message ne passe pas de manière égale dans tous les services. **De nombreux témoignages de collègues nous remontent, qui font état d'entorses aux règles convenues.**





Sur la réforme territoriale :

La note de service sur l'accompagnement RH des personnels comporte de bonnes choses. Mais il reste à les mettre en musique !

Vous savez que la réorganisation est très anxiogène pour les personnels car elle implique de profondes remises en question individuelles : choix de carrière, choix familiaux, choix financiers etc ...

Et les difficultés commencent. Quelques exemples :

- déclassement de poste : des collègues apprennent dans le cadre de la réorganisation que leur poste a été déclassé sans bruit un an auparavant;
- modification de dernière minute de la localisation de postes pour lesquels des agents avaient candidaté ;
- suppression de poste : un collègue fait acte de candidature sur un poste de la nouvelle DRAAF et sa demande n'est même pas examinée : l'IGAPS censé l'accompagner est allé chercher un agent extérieur à la structure !

Et nous avons aussi des exemples dans les DREAL où nos collègues apprennent la suppression ou le déplacement de leur poste de manière plus brutale encore : sans entretien ; par mail ou « par la bande » !

Par ailleurs nous avons une question précise sur l'éligibilité à la PARRE pour les agents qui font mobilité cet automne dans le cadre de la réforme territoriale : quel dispositif peut leur assurer que leur prise de poste ne sera pas considérée comme antérieure à la création de la nouvelle DRAAF ?

Sur le décroisement des effectifs MAAF-MEDDE :

Il est demandé que la réflexion sur l'exercice des missions soit terminée pour fin février 2016. Ce délai nous semble trop serré ! Les difficultés pour appréhender les nuances entre postes « partiellement » ou « fortement » modifiés promettent de beaux exercices d'équilibriste. Par exemple, comment va-t-on concrètement traiter le cas des chefs d'unité forêt-biodiversité dont les missions sont exactement coupées en deux ?

Nous espérons également que les engagements sur le maintien des primes pris dans la convention MAAF-MEDDE seront respectés. En effet, alors que les adjoints techniques du MAAF reçoivent cette année un coup de pouce indemnitaire dans le cadre des mesures de revalorisation, leurs collègues déjà passés sur le BOP 217 risquent de ne pas en bénéficier.

Sur les RIALTO :

Lors du groupe de travail a été présenté et discuté un droit aux jours de récupération pour tous. Nous avons été surpris de découvrir que le projet de note de service limite ce droit aux personnes ayant choisi le cycle 38h30.

Nous continuons à regretter qu'il n'y ait pas d'harmonisation des RIALTO pour les agents du MAAF entre les DRAAF et l'administration centrale d'une part, et les DDI d'autre part.

En conclusion, et ce n'est pas pour faire de l'humour, Madame la Secrétaire générale, il faut sérieusement envisager le renforcement des équipes chargées d'accompagner les agents, en particulier les assistants de service social, mais peut-être aussi les « coaches », sous peine que ces populations ne soient les premières touchées par le burn-out.